

Image not found or type unknown



Préavis sur contrat téléphonique

Par **EDOUARDO**, le **20/11/2010 à 19:03**

Bonjour, l'article L136 du code de la consommation s'applique-t-il pour le gérant d'une entreprise individuelle? En sachant que je cesse mon activité très prochainement. Cordialement
Sylvain

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 19:23**

Le code de la consommation ne s'applique qu'aux consommateurs, donc au particulier, pas aux professionnels.